

Conditions Générales de Vente

1. Objet

Les conditions générales de vente (ci-après « les CGV ») décrites ci-après régissent les relations contractuelles (ci-après « le Contrat ») entre la société ANOVA-PLUS (ci-après « la Société ») et son Client dans le cadre de la vente de Produits et de Prestations (décrits aux paragraphes 3.1 et 4.1) et dont la description et le détail est indiqué dans le Devis (décrit au paragraphe 2).

Les présentes CGV constituent une annexe au Devis et prévalent sur toutes autres conditions d'achat du Client. La Société et son Client sont dénommés ci-après individuellement comme « la Partie » ou collectivement comme « les Parties ».

2. Devis et Commandes

Toute demande ou expression de besoin de la part du Client donne lieu à l'émission d'une offre financière éventuellement associée à des annexes techniques sur support électronique à laquelle sont jointes les présentes CGV (ci-après « le Devis »).

Le Devis accepté par le Client et retourné par voie papier ou électronique vaut passation de commande et acceptation sans réserve des présentes CGV (ci-après « la Commande »).

Le Devis mentionne sa durée de validité, à défaut tout Devis est réputé caduc passé un délai de 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de sa date d'émission s'il n'a pas été accepté par le Client.

Le Devis peut compléter ou modifier les présentes CGV et constitue à ce titre des conditions particulières applicables au Contrat.

L'exécution du Contrat ne pourra débuter qu'après réception de la Commande du Client, de l'ensemble des informations nécessaires à l'exécution de la Commande telles que décrites dans le Devis ainsi qu'après réception de l'acompte si celui-ci est prévu dans le Devis.

Toute demande intervenant après la Commande du Client donnera lieu à l'émission d'un nouveau Devis et sera traitée comme une nouvelle commande.

3. Produits

3.1. Définition

Les produits vendus par la Société (ci-après « les Produits ») sont tous les produits et leurs accessoires que la Société propose à la vente incluant, notamment, mais sans limitation, les kits de diagnostics commercialisés sous les marques « Flashdiag® » et « MULTIGene® ».

3.2. Livraison

Sauf mention contraire indiquée sur le Devis, la livraison des Produits est effectuée par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention du Client.

Le délai de mise à disposition indiqué sur le Devis n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des Produits ne pourra pas donner lieu au profit du Client à l'allocation de dommages et intérêts et/ou à l'annulation de la Commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par le Client.

En cas de Produits manquants ou détériorés lors du transport, le Client devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de livraison à réception desdits Produits. Ces réserves devront être confirmées par écrit par courrier recommandé avec accusé de réception dans les 8 (huit) jours calendaires suivant la livraison.

3.3. Réserve de Propriété

La Société conserve la propriété des Produits vendus jusqu'au paiement intégral du prix en principal et en accessoires. La remise d'un titre créant une obligation de payer (traite ou autre) ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des Produits par la Société. Le Client devra informer la Société, sans délai, par lettre recommandée avec accusé de réception, de toute tentative de la part d'un tiers de saisir les Produits.

Si le Client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la Société se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les Produits vendus et restés impayés.

3.4. Annulation de Commande

Aucune annulation de Commande ne sera acceptée pour motifs d'erreur de désignation ou de quantité. Toute acceptation de Devis est ferme.

3.5. Garanties et responsabilité



La Société garantit le bon fonctionnement des Produits et leur conformité aux spécifications en vigueur au sein de la Société à la date d'envoi pour les durées mentionnées sur les emballages.

En cas de réclamation dans le délai visé au paragraphe 3.5 des présentes CGV, les Produits retournés seront examinés par le Service Qualité de la Société.

Aucun retour de Produit ne pourra être effectué sans accord au préalable et écrit de la Société.

La Société sera déchargée de toute responsabilité en cas d'inobservation des conditions d'utilisation spécifiées dans les notices techniques, normes ou instructions communiquées par la Société et/ou d'utilisations anormales telles que, liste non-exhaustive, accident, transport, négligence, erreur de manipulation ainsi qu'en cas d'exonération de responsabilité de droit commun tels que cas de force majeure, fait d'un tiers, fait du Client ou autres faits justificatifs.

La Société garantit que les Produits fabriqués et commercialisés sont placés sous un système d'assurance qualité de la réception des matières premières à la commercialisation, que chaque lot fait l'objet d'un contrôle de qualité et n'est commercialisé que s'il est conforme aux critères d'acceptation et que la documentation relative à la production et au contrôle de chaque lot est conservée.

3.6. Réclamations

Aucune réclamation ne sera prise en compte après un délai de 8 (huit) jours calendaires à compter de la date de livraison. Le Produit comportant un défaut de conformité reconnu, signalé dans le délai susvisé, fera l'objet d'un remplacement ou d'une remise en l'état, à l'exclusion de tout dédommagement, à quelque titre que ce soit.

Toute réclamation doit être adressée par le Client à la Société par courrier recommandé avec accusé de réception et mentionner :

- Le code article du Produit ;
- Le numéro du lot du Produit ;
- Le numéro du bon de livraison ;
- Le motif détaillé de la réclamation.

4. Prestations

4.1. Définition

Les prestations de services (ci-après « les Prestations ») sont l'ensemble des prestations de service que la Société propose à ses clients et qui incluent, notamment, mais sans limitation, l'utilisation de technologies, procédés, méthodes et protocoles développés par la Société.

Le contenu des Prestations et la description des livrables associés aux Prestations sont décrits dans le Devis.

Les livrables sont envoyés au Client sous forme électronique à l'intention de ses représentants tels que mentionnés dans le Devis.

Les délais d'exécution des Prestations et de transmission des livrables indiqués dans le Devis le sont à titre indicatif et ne sauraient constituer un engagement de la Société.

Tout retard dans l'exécution des Prestations sera notifié au Client par voie électronique à l'intention de ses représentants tels que mentionnés dans le Devis.

4.2. Propriété

Le droit d'utiliser les livrables résultants de l'exécution des Prestations est subordonné au paiement intégral du prix convenu dans le Devis. Même après paiement intégral du prix par le Client, la Société se réserve le droit de conserver et d'utiliser à des fins de recherche et développement interne tout résultat issu de l'exécution des Prestations.

La Société s'engage à ne pas publier les résultats issus de l'exécution des Prestations sans accord écrit et préalable du Client.

Chacune des Parties conserve la pleine propriété de ses droits préexistants, notamment les droits de propriété intellectuelle, brevets, inventions brevetables ou non, découvertes et technologies propres, plus généralement sur son savoir-faire, ses procédés et méthodes, ses Devis, ses dessins et modèles, ses documents-types, ses protocoles, son matériel et toutes autres données scientifiques, techniques et/ou commerciales dont elle dispose (ci-après « les Connaissances »). L'autre Partie ne reçoit sur lesdites Connaissances aucun droit du fait des relations contractuelles. Il est par ailleurs expressément convenu entre les Parties que les dispositions des présentes CGV n'ont pas pour objet ni pour effet de priver la Société du droit de réutiliser les méthodes et l'expérience acquises dans le cadre de l'exécution de la Prestation. Ainsi, les procédés, la technologie, le savoir-faire, les informations utilisées par chacune des Parties pour l'exécution de la Prestation, les améliorations et/ou



perfectionnements qui pourraient y être apportées ainsi que les découvertes et/ou les inventions qui pourraient en être issues dans le cadre du Contrat, restent la propriété exclusive de ladite Partie.

4.3. Garantie et responsabilité

La Société est tenue à une obligation de moyen pour l'exécution des Prestations telles que décrites dans le Devis et ses annexes techniques.

La Société demeure libre de déterminer seule les méthodes, procédées, protocoles, techniques, produits ou autres nécessaires à l'exécution des Prestations.

Le Client ne pourra mettre en cause la responsabilité de la Société (y compris de toute personne liée à la Société pour l'exécution des Prestations) que dans l'hypothèse où il démontrerait l'existence d'un dommage direct et immédiat résultant d'une violation fautive et intentionnelle de ses obligations dans le cadre de l'exécution des Prestations et des présentes CGV. Pour ce faire, le Client adressera à la Société une réclamation par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de 6 (six) mois à compter de la découverte du préjudice.

Le Client renonce expressément à tout autre recours à l'encontre de la Société et fait son affaire d'une renonciation équivalente de ses assureurs.

4.4. Fourniture d'échantillons

Dans le cas où les Prestations incluent la fourniture d'échantillon de la part du Client, l'exécution du Contrat ne pourra débuter que sous réserve de la réception de l'ensemble des échantillons prévus dans le Devis.

Le Client est seul responsable du prélèvement et de l'envoi des échantillons à la Société. Il en supporte intégralement la charge financière.

La Société procède à une vérification des échantillons à leur réception. S'il ressort de cette vérification que les échantillons ne pourront pas être traités dans les conditions indiquées dans le Devis, la Société pourra résilier de plein droit le Contrat et exiger le paiement des opérations déjà réalisées. Le Client dûment informé pourra procéder à un nouvel envoi d'échantillon.

Le Client reste propriétaire des échantillons et doit indiquer lors de la Commande les conditions de stockage et le devenir des échantillons après utilisation dans le cadre des Prestations : restitution, conservation (préciser le délais) ou destruction. Le Client supporte intégralement la charge financière associée au choix opéré.

A défaut d'information sur le devenir des échantillons, après utilisation dans le cadre de l'exécution des Prestations, la Société conserve les échantillons pendant 6 (six) mois après l'envoi des livrables résultants de la Prestation et se réserve le droit de les détruire après ce délai. Le Client supporte intégralement la charge financière associée à cette destruction.

Le Client reste propriétaire de toutes les informations liées aux échantillons transmis : origine, lieu de prélèvement, résultats générés à partir de ces échantillons.

4.5. Analyse d'échantillons

Les analyses d'échantillon (ci-après « l'Analyse ») sont des Prestations consistant en l'analyse d'échantillons fournis par le Client permettant de déterminer :

- soit la présence d'une souche d'un pathogène végétal ;
- soit la présence de mutations conférant des résistances aux produits de protections des plantes ;
- soit la présence d'OGM de plantes ;
- soit tout autre paramètre pour lequel la Société propose l'Analyse.

Toute Commande portant sur des Analyses doit contenir un nombre minimum d'échantillons de 100 reçus en une fois.

Le Client dispose d'un délai de 30 (trente) jours calendaires après l'envoi du livrable contenant les résultats de l'Analyse pour formuler une objection sur les résultats.

Si le Client souhaite réaliser une analyse complémentaire, cette demande fera l'objet d'un nouveau Devis et sera traitée comme une nouvelle Commande.

5. Sous-traitance

Le Client autorise expressément la Société, pour quelque cause que ce soit, à sous-traiter l'exécution de tout ou partie de la Commande à toute personne qualifiée de son choix.

6. Publications

Dans l'hypothèse où le Client souhaiterait publier, représenter, reproduire ou, de façon générale, diffuser sous quelque forme que ce soit, sur quelque support que ce soit, les résultats générés par l'utilisation de Produits ou les livrables résultants de l'exécution des Prestations, il devra préalablement solliciter la Société, laquelle sera



libre de choisir si elle peut être ou non identifiée. Dans tous les cas, le Client garantit la Société contre toutes les conséquences, de quelque nature que ce soit, d'une diffusion des résultats ou des livrables résultants de l'exécution des Prestations, notamment dans l'hypothèse où une telle diffusion porterait préjudice à un tiers ou à la Société, et couvrira la Société de tous dommages et intérêts qui lui seraient dus en réparation du préjudice subi ou que la Société serait contrainte de verser à un tiers, en réparation du préjudice consécutif à cette diffusion.

« Flashdiag® », « MULTigene® » et les autres noms, marques commerciales et appellations commerciales (ci-après les « Marques ») sous lesquels la Société et ses sociétés affiliées exercent leurs activités sont et restent l'entière propriété de la Société ou de ses sociétés affiliées. Sauf autorisation spécifique, toute utilisation des Marques est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de la Société.

7. Prix, rabais, ristournes et escompte

7.1. Prix

Les prix sont ceux en vigueur au jour de la Commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Les prix s'entendent Ex Works. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et si applicable des frais de transport au jour de la Commande.

La Société s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les Produits ou Prestations commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la Commande.

7.2. Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la Société serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

7.3. Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

8. Modalités de paiement

Le règlement des Commandes doit intervenir dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de facturation.

Le règlement des Commandes s'effectue :

- soit par chèque ;
- soit par virement bancaire (IBAN: FR76 1020 7000 8321 2185 1129 074 BPRIVES CA EVRY).

Lors de la Commande, le client devra verser un acompte si celui-ci est prévu dans le Devis.

Tout retard de paiement entraînera de plein droit et sans mise en demeure l'exigibilité de pénalités et intérêts de retard suivant le taux minimum légal en vigueur, par mois de retard, sans que cette stipulation puisse autoriser le Client à retarder son paiement.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40€ (quarante euros) due au titre des frais de recouvrement.

Toute réclamation ou contestation d'une facture doit être notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception à la Société dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de facturation. Passé ce délai, le Client est réputé avoir accepté sans réserve le montant facturé.

9. Données personnelles

Les données personnelles du client sont collectées par Anova-Plus, située au 4 Rue Pierre Fontaine - 91000 Evry. Son nom, prénom, adresse professionnelle, numéro de téléphone professionnel, adresse électronique professionnelle sont recensés par le biais des devis, de la fenêtre « Contact » de notre site internet et/ou par les différents échanges électroniques. La collecte de ces données est donc basée sur son consentement, elles sont centralisées dans le fichier client de l'entreprise et sont uniquement conservées pour gérer au mieux nos relations avec eux et le traitement de leurs commandes.

Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire.

Anova-Plus s'engage à mettre en place toutes les mesures physiques et logiques nécessaires pour assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles collectées.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité



et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Pour cela, il suffit de nous contacter à l'adresse suivante : donneespersonnelles@anova-plus.com.

10. Force majeure

La responsabilité de la Société ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

11. Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce d'Evry (91000), lieu du siège social de la Société.

